

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1991**

**COMPTE RENDU**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 1991 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

***Etaient présents*** : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. GRAPPIN (jusqu'à 20 heures), Mme DUVERGET, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F. (à partir de 20 heures), M. BAS (jusqu'à 19 heures), Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

***Secrétaire*** : M. RAGOT.

***Absents*** : M. BARETJE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme KUNSTLER, M. LIEVREMONT, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. MAILLARD, M. GRAPPIN (à partir de 20 heures), M. SALOMON, M. HUMBERT J.F. (jusqu'à 20 heures), M. BAS (à partir de 19 heures), M. VIALATTE, M. NACHIN.

***Procuration de vote*** :

***Mandants*** : M. BARETJE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme KUNSTLER, M. LIEVREMONT, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. GRAPPIN (à partir de 20 heures), M. SALOMON, M. NACHIN.

***Mandataires*** : M. PINARD, M. BOICHARD, M. LIME, Mme VIEILLE-MARCHISET, Mme BULTOT, M. PIERLOT, M. RAGOT, M. TABOURNOT, M. TOURRAIN, M. HUMBERT J.F. (à partir de 20 heures), Mme DUVERGET, M. ALAUZET.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, les points suivants ont été évoqués :

#### **0/1 - Rappel au règlement de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal**

M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, a regretté qu'une déclaration d'un Comité de Défense de l'écrivain DIOURI, signée par un Bisontin, ait été distribuée à la place des Conseillers Municipaux avant leur arrivée et a souhaité que cette pratique ne s'installe pas.

M. le Député-Maire a approuvé M. TOURRAIN sur ce point.

#### **0/2 - Intervention de M. LIME, Adjoint, sur l'implantation du Centre Interrégional pour la Restauration et la Conservation de l'Écrit (CIRCE) à Dole**

Après avoir exposé les atouts pour l'implantation à Besançon de cette structure, à savoir :

- existence d'un fonds documentaire considérable,
- présence du personnel scientifique qui sera obligatoirement le partenaire du CIRCE,
- expérience dans le traitement et la conservation des archives (autoclave à la Citadelle),

M. LIME, Adjoint, a proposé au Conseil Municipal la motion suivante :

«Le Conseil Municipal de Besançon, réuni le 1<sup>er</sup> juillet 1991, ayant pris connaissance de la position du bureau du Conseil Régional de Franche-Comté et tout en reconnaissant la nécessité d'un aménagement du territoire régional :

- s'étonne du choix de la Ville de Dole comme site d'implantation du CIRCE, alors même que la candidature de la Ville de Besançon présentait des mérites et des avantages incontestablement supérieurs du triple point de vue économique, scientifique et culturel, ainsi que l'établit le dossier déposé à l'appui de cette candidature,

- s'interroge en conséquence sur les motifs réels qui ont déterminé cette prise de position,

- et demande au Conseil Régional de faire reposer son choix définitif sur des critères suffisamment rigoureux pour éviter une décision qui compromettrait dès le départ la viabilité de ce nouvel organisme».

Motion adoptée à la majorité, 7 Conseillers ayant voté contre, 1 s'étant abstenu et 1 n'ayant pas pris part au vote.

#### **0/3 - Intervention de Mme BULTOT, Adjointe**

Mme BULTOT est intervenue pour préciser que le tract du Comité de Défense de l'écrivain marocain Moumen DIOURI a été distribué par le groupe «Alternative Rouge et Verte».

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris ensuite les décisions suivantes :

**1. Conseil Municipal :**

**a) FRATE - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration - Modification**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. JEANNIARD, Adjoint, en remplacement de M. FERREOL, Conseiller Municipal, pour siéger au sein de cet organisme.

**b) Centre Communal d'Action Sociale - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. Jean-Marie LAGRANGE en remplacement de M. MATHIEU pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

**2. Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes**

Dont acte.

**3. Société d'Equipement du Département du Doubs - Augmentation de capital - Participation de la Ville**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le projet d'augmentation de capital de la SEDD, qui se traduit pour la Ville par une dépense de 310 000 F correspondant à 1 250 actions nouvelles.

**4. Gestion active de la dette - Contrat de remboursement anticipé par voie de délégation**

A la majorité, (3 Conseillers s'abstenant), le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer la convention tripartite devant intervenir entre le Crédit Local de France, le GIE bancaire et la Ville de Besançon, et la convention entre la Société Marianne Finances et la Ville de Besançon pour la gestion de la dette obligataire de la commune.

**5. Exercice 1990 - Compte administratif**

A la majorité des voix (4 Conseillers votant contre, 5 s'abstenant), l'Assemblée Communale, sous la présidence de son doyen, M. TOURRAIN, a approuvé le compte administratif de l'exercice 1990 dont les résultats s'établissent comme suit :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 61 117 554,20 F	+ 86 514 910,02 F	+ 25 397 355,82 F
Budget Eaux	- 4 515 941,88 F	+ 16 720 271,94 F	+ 12 204 330,06 F
Budget Assainissement	+ 8 129 454,47 F	+ 4 856 863,05 F	+ 12 986 317,52 F
Budget Abattoirs	+ 50 221,89 F	+ 46 066,15 F	+ 96 288,04 F
Budget SSADPA	+ 110 693,15 F	+ 67 054,57 F	+ 177 747,72 F
Budget Forêts Communales	- 345 123,90 F	+ 345 123,90 F	0,00 F
<b>Totaux</b>	<b>- 57 688 250,47 F</b>	<b>+ 108 550 289,63 F</b>	<b>+ 50 862 039,16 F</b>

**6. Exercice 1990 - Compte de gestion du Trésorier Municipal**

Adopté à l'unanimité.

**7. Exercice 1991 - Transferts de crédits**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé les transferts de crédits à intervenir en dépenses d'investissement et a approuvé ceux intervenus en dépenses de fonctionnement du 15 mai 1991 au 14 juin 1991 inclus.

**8. Exercice 1991 - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire**

Adopté à l'unanimité.

**9. Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs**

Adopté à l'unanimité.

**10. Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des Services Fiscaux**

Adopté à l'unanimité.

**11. Garantie d'emprunts :**

**a) A la SAIEMB :**

**a1** - Opération rue Dürer - 24 logements PLA - Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 10 600 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Caisse d'Epargne - SOREFI

Adopté à l'unanimité, M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote.

**a2** - Opération rue de l'Ecole - 4 logements locatifs - Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 1 450 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts - Caisse d'Epargne - SOREFI

Adopté à l'unanimité, M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote.

**a3** - Opération rue d'Arènes - 8 logements PLA - Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 3 300 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts - Caisse d'Epargne - SOREFI

Adopté à l'unanimité, M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote.

**b) A l'Office Municipal d'HLM de Besançon :**

**b1** - Prêt de 33 096 049 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour financer le programme de construction de 100 logements, rue du Parc, ZAC de Planoise - Modification de la délibération du 19 septembre 1983

Adopté à l'unanimité, M. TISSOT, Président de l'Office d'HLM ne prenant pas part au vote.

**b2** - Prêt de 12 000 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) pour financer le programme de construction de 35 logements à ossature bois, chemin des Vignerons - Modification des délibérations des 16 janvier 1984 et 21 mai 1984

Adopté à l'unanimité, M. TISSOT, Président de l'Office d'HLM ne prenant pas part au vote.

**c) à l'Association «Le Roseau»** - Transformation et amélioration du Centre d'Accueil «Le Roseau» - Garantie à hauteur de 50 % d'un prêt de 623 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

## 12. Subventions :

### a) aux associations à caractère médico-social - Première attribution

Associations	Somme attribuée		Somme proposée en 1991
	en 1989	en 1990	
Comité Départemental du Doubs d'Hygiène et de Santé Bucco-Dentaire	1 500 F	2 000 F	2 000 F
Comité Départemental d'Education pour la Santé	5 000 F	10 000 F	5 000 F
APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique)	11 000 F	11 000 F	12 000 F
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité	19 000 F	17 000 F	15 000 F
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme	10 000 F	11 000 F	12 000 F
Croix d'Or du Doubs		8 000 F	6 000 F
Vie Libre		2 900 F	2 000 F
Croix Bleue		3 500 F	3 000 F
Association Franc-Comtoise Joie et Santé		3 000 F	3 000 F
Association Française contre les Myopathies de Franche-Comté	2 000 F	2 000 F	2 000 F
JALMALV (Jusqu'à la mort, accompagner la vie)	2 000 F	2 000 F	2 000 F
Association de Parents d'Enfants Déficieux Auditifs de Franche-Comté	9 500 F	9 500 F	7 000 F
Association des Insuffisants Rénaux Comtois	En 1998 : 1 300 F		2 000 F
Association des Paralysés de France	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Association des Dons d'Organes et Transplantations 25	2 780 F	2 780 F	3 000 F
Comité Croix-Rouge Française	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Association Valentin HAUY		3 000 F	3 000 F
Les Mutilés de la Voix	1 500 F	1 500 F	3 000 F
<b>Total</b>			<b>92 000 F</b>

Adopté à l'unanimité.

**b) du secteur économique**

- UFC Que Choisir : 2 850 F

- IPC - HBJO : 50 000 F

Adopté à l'unanimité.

**c) au Cirque Plume - Soutien de la Ville - Modificatif à la délibération du 27 mai 1991**

Adopté à l'unanimité.

**13. Réaffectation d'une subvention du FAS au profit de l'AATEM**

Adopté à l'unanimité.

**13 bis - Hôtel Goudimel - Acquisition à l'Etat - Travaux d'aménagements partiels - Demandes de subventions**

Adopté à l'unanimité.

Une partie de ce bâtiment sera mise à la disposition de l'Université pour la prochaine rentrée universitaire.

**14. Opération Vacance 1991 - Adoption du projet - Attribution de subventions et modification du budget des MPT**

Adopté à l'unanimité.

Seront attribuées les subventions suivantes :

- 30 000 F au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux,

- 20 000 F à la MJC Palente.

**15. Pépinière «Point + Entreprises», 3 rue Violet - Projet d'aménagement - Demande de subvention au Fonds Départemental de Développement Economique**

Ce projet, estimé à 372 000 F TTC est adopté à l'unanimité.

Une participation sera sollicitée du Fonds Départemental de Développement Economique.

**16. Renouvellement de la convention Ville/GIE**

Adopté à l'unanimité.

Participation financière annuelle de la Ville au fonctionnement du GIE «Point + Entreprises» fixée pour la première année à 310 000 F.

**17. Musée Classé - Restauration d'oeuvres d'art - Demande de subventions auprès du Ministère de la Culture**

Adopté à l'unanimité.

## 18. Réaffectation d'un don pour le compte du Musée Comtois

Adopté à l'unanimité.

## 19. Réaffectation de subvention pour le Musée Classé - Musée du Temps

Adopté à l'unanimité.

## 20. Centre d'Arts Contemporains - Restructuration - Avenant à la convention passée avec l'Espace Planoise

Adopté à l'unanimité.

## 20 bis - Devenir de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts - Intervention de M. LIME, Adjoint

M. LIME a fait part à l'Assemblée des démarches effectuées auprès du Ministère de la Culture suite aux récentes décisions prises par ce dernier d'apporter un soutien accru à certaines écoles des Beaux-Arts, parmi lesquelles celle de Besançon ne figure pas.

## 21. Chantier de fouilles du parking de la Mairie - Rédaction d'un catalogue - Convention avec l'Etat et l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN)

Adopté à l'unanimité.

## 22. Patinoire - Saison 1991-1992

### a) Fixation des tarifs

Saison 1990-1991	Catégorie	Saison 1991-1992	Observation
16,00 F	Entrée patineurs adultes	17,00 F	
10,50 F	Entrée enfants ou adolescents (jusqu'à 16 ans)	11,00 F	
11,50 F	Location patins (public ou clubs)	12,00 F	
10,00 F	Scolaires accompagnés (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement) et patronages (le mercredi après-midi uniquement)	11,00 F	
15,00 F	Associations et groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) (groupes de 10 minimum - impératif)	16,00 F	
13,00 F	Comités d'entreprises (uniquement en séances publiques)	14,00 F	
7,00 F	Vente de lacets	7,50 F	
17,00 F	Affûtage patins (public et clubs)	18,00 F	
140,00 F	Carte de 10 entrées «adultes»	150,00 F	
90,00 F	Carte de 10 entrées «jeunes»	100,00 F	
400,00 F	Abonnement demi-saison «adultes» (avec photo) (public ou clubs)	400,00 F	Idem
250,00 F	Abonnement demi-saison «jeunes» (avec photo)	250,00 F	Idem
20,00 F	Visiteurs «jeunes» ou «adultes»	20,00 F	Idem
260,00 F	Coût horaire location glace pour tests USEP	270,00 F	

Saison 1990-1991	Catégorie	Saison 1991-1992	Observation
500,00 F	Matches de hockey benjamins, minimes et cadets (sélections ou clubs extérieurs)	600,00 F	
600,00 F	Matches de hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	700,00 F	
1 200,00 F	Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	1 300,00 F	
130,00 F	Coût horaire location glace à clubs bisontins (hors séances publiques et entraînements clubs)	140,00 F	
160,00 F	Coût horaire location glace à privés, clubs extérieurs ou ligues (hors séances publiques et entraînements clubs)	170,00 F	

Pour les manifestations ponctuelles, il est proposé que les tarifs soient fixés par arrêté municipal sur proposition de la Commission des Sports.

Adopté à l'unanimité.

#### b) Concession du bar

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de renouveler la concession d'exploitation du bar, pour la période du 13 septembre 1991 au 26 avril 1992, à l'Association Besançon Techniques Services, moyennant une redevance annuelle de 21 000 F.

### 23. Restaurants Scolaires - Tarification des repas pour l'année scolaire 1991-1992 - Révision des tranches des quotients familiaux

Revenus annuels imposables 1989 pris en compte pour inscriptions - Année scolaire 1991-1992									Prix du repas
Quotient familial 1988	Quotient familial 1989	Augm. en %	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts	
QF < 1097	QF < 1133	3,28	47 210	56 650	75 540	84 980	94 420	103 860	4,40 F
1098 < QF < 1351	1134 < QF < 1391	2,96	57 960	69 550	92 740	104 330	115 920	127 510	5,85 F
1352 < QF < 1426	1392 < QF < 1468	2,95	61 170	73 400	97 870	110 100	122 340	134 570	8,20 F
1427 < QF < 1704	1469 < QF < 1746	2,46	72 750	87 300	116 400	130 950	145 500	160 050	10,30 F
1705 < QF < 2049	1747 < QF < 2099	2,44	87 460	104 950	139 940	157 430	174 920	192 410	12,60 F
2050 < QF < 2547	2100 < QF < 2598	2,00	108 250	129 900	173 200	194 850	216 500	238 150	14,90 F
2548 < QF < 2959	2599 < QF < 3018	1,99	125 750	150 900	201 200	226 350	251 500	276 650	17,45 F
QF > 2960	QF > 3019	1,99							20,00 F
- Fréquentations partielles } - Repas exceptionnels } Enfants habitant Besançon .....									20,50 F
- Enfants de l'extérieur .....									25,50 F
- Instituteurs .....									25,50 F

Adopté à l'unanimité.

**24. Abattoirs** - Relèvement des tarifs d'abattage

Adopté à l'unanimité.

**25. Dérogation au repos dominical** - Demande de la SACEM - Avis du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité.

**26. Association CLAIRSO** - Mise en jeu de la garantie par la Ville d'un emprunt destiné à financer l'acquisition et l'équipement d'un bateau de tourisme fluvial - Subvention exceptionnelle

Adopté à la majorité (3 Conseiller se sont abstenus).

**27. ZAC Planoise :**

**a1** - Approbation du bilan d'aménagement au 1<sup>er</sup> janvier 1991

Adopté à la majorité (8 Conseillers se sont abstenus).

**a2** - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un découvert de trésorerie d'un montant maximum de 9 MF

Adopté à l'unanimité.

**b) Rez-de-chaussée d'immeubles :**

**b1** - Bilan d'aménagement au 1<sup>er</sup> janvier 1991

Adopté à l'unanimité.

**b2** - Bilan de gestion locative au 1<sup>er</sup> janvier 1991

Adopté à l'unanimité.

**c) Implantation de l'Institut de Formation au Travail Social - Participation de la Ville - Cession de locaux rue Léonard de Vinci**

Adopté à l'unanimité.

**28. AFUA des Vareilles** - Convention avec l'AFUA concernant le suivi des travaux et les conditions de financement de l'aménagement

Adopté à l'unanimité.

**29. Parc Scientifique et Industriel des Montboucons** - Syndicat Mixte d'Aménagement - Modification des statuts

Adopté à l'unanimité.

**30. Acquisition des terrains SMCI aux Tilleroyes** - Financement de l'opération

Adopté à l'unanimité.

Un crédit de 1 844 000 F a été voté à cet effet, au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Cette somme sera remboursée par la SEDD à la Ville dès l'approbation du traité de concession de la ZAC des Tilleroyes.

**31. Société NEO TYPO, rue Lavoisier** - Déclassement d'une partie de terrain communal et aliénation de ce terrain

Adopté à l'unanimité.

**32. Société LIP PRECISION, chemin des Montarmots** - Indivision avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs - Cession du bâtiment

Adopté à l'unanimité.

**33. Communication sur la situation de l'emploi à Besançon**

M. le Député-Maire a fait à l'Assemblée une communication sur la situation de l'emploi à Besançon.

**34. Nettoyage des berges du Doubs** - Règlement à l'Association DOUBS RIVAGE

Adopté à l'unanimité. Coût de l'opération : 20 000 F.

**35. Voirie** - Renforcement des routes nationales en traversée de Besançon - Programme de travaux 1989-1990-1991 - Convention avec l'Etat

Adopté à l'unanimité.

**36. Gestion du stationnement et de la fourrière** - Encaissement du trop-versé sur avances trimestrielles

Adopté à l'unanimité.

**37. Jardins Familiaux** - Versement de la subvention 1991 à l'Association et demande de participation des riverains aux frais de clôture

Adopté à l'unanimité.

- l'Association des Jardins Familiaux recevra une subvention de 100 000 F,

- la participation des riverains aux frais de clôture devrait s'élever à 36 356 F.

**38. Réimplantation du Centre Equestre «L'Etrier Bisontin»** - Dossier d'exécution

Ce projet, estimé à 3 255 000 F, est adopté à l'unanimité et sera financé comme suit :

- Région de Franche-Comté	297 000 F
- Département du Doubs	297 000 F
- Etrier Bisontin	500 000 F
- Ville	2 161 000 F

### **39. Complexe Sportif de la Malcombe - Locaux équipes d'entretien - Première tranche**

Adopté à l'unanimité. Coût total de l'opération : 711 00 F TTC.

### **40. Modernisation de l'atelier d'imprimerie - Première tranche - Acquisition d'un équipement de composition - Lancement d'un appel d'offres - Adoption du cahier des charges**

Adopté à l'unanimité.

### **41. Maîtrise de l'énergie - Accord-cadre Energie entre la Région, l'AFME et la Ville - Programme 1991 et demandes de subventions**

Adopté à l'unanimité.

### **42. Electrification de l'axe Franois/Saint-Amour - Contrat avec la SNCF**

Deux motions ont été déposées, l'une par M. RÉGNIER, Adjoint, l'autre par M. BOICHARD, Premier Adjoint.

La motion de M. RÉGNIER, dont le texte suit, a été adoptée à la majorité (6 Conseillers ayant voté contre, 1 s'étant abstenu) :

*«La Ville de Besançon, par l'effort financier considérable qu'elle consent sur ce projet, démontre l'intérêt qu'elle porte au développement régional et interrégional.*

*L'électrification et la modernisation de la ligne Franois/Saint-Amour, dernier maillon non électrifié entre Strasbourg et Lyon, améliorera la desserte ferroviaire en Franche-Comté, en favorisant les échanges entre les villes du Département du Jura et la capitale régionale et en facilitant le transport des marchandises.*

*En contrepartie de cet effort de solidarité régionale, la Ville de Besançon demande instamment à la SNCF :*

- que la gestion de la télécommande des postes d'aiguillage, l'entretien des caténaires et des voies soient effectués en Franche-Comté,*
- que la conduite et le contrôle des trains qui circuleront sur cet axe soient assurés par des agents du dépôt et du contrôle de Besançon».*

La motion de M. BOICHARD, Premier Adjoint :

*«Le Conseil Municipal de Besançon demande avec insistance à M. le Directeur Général de la SNCF et à M. le Président de la Région de Franche-Comté de négocier avec la Ville de Bourg-en-Bresse une participation substantielle aux travaux d'électrification de la ligne Saint-Amour/Franois, cette participation venant en déduction de la contribution demandée à la Commune de Besançon».*

a été adoptée à la majorité, 2 Conseillers s'étant abstenus.

Le projet présenté a été adopté à la majorité (8 Conseillers se sont abstenus, 1 a voté contre).

### **43. Parking collectif 31 bis, rue Brulard - Travaux de sécurité et d'amélioration**

Adopté à l'unanimité.

Dépense totale : 212 500 F ; les loyers des garages seront majorés de 25 %.

#### **44. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 21 mars 1991 au 10 juin 1991**

Dont acte.

#### **45. Acquisitions immobilières :**

**a) Etat - Chemin des Echenoz Saint-Paul**

Adopté à l'unanimité.

**b) Mme MANDRET Colette - Tunnel sous la Citadelle**

Adopté à l'unanimité.

#### **46. Echange de terrains - M. ROUSSET Daniel, rue du Passeur**

Adopté à l'unanimité.

#### **47. Aliénation de terrain - Etat - RN 73 (carrefour du Cerisier)**

Adopté à l'unanimité.

#### **48. Déclassement du domaine public communal - Impasse débouchant sur la rue Berlioz et la rue des Coquelicots**

Adopté à l'unanimité.

#### **49. Dirigeable Ville de Besançon - Acquisition gratuite à la SEDD - Convention avec la Société Air Impact International**

Adopté à l'unanimité.

#### **50. Personnel Communal - Contentieux - Activités syndicales - Jugements du Tribunal Administratif de Besançon du 10 mai 1991 - Autorisation au Maire à faire appel de ces décisions devant le Conseil d'Etat**

Adopté à la majorité, 4 Conseillers ayant voté contre.

#### **51. Assainissement - Station d'épuration de Port Douvot - Essais complémentaires de déphosphatation - Financement et aide de l'Agence de Bassin**

Adopté à l'unanimité. Coût de l'opération : 150 000 F.

L'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sera sollicitée.

#### **52. Affaires diverses - Interpellations**

**a) Conditions d'emploi des étudiants étrangers - Interpellation de M. PIERLOT, groupe Alternative Rouge et Verte**

M. PIERLOT a posé le problème de l'emploi des étudiants étrangers, rendu difficile par la parution d'une circulaire ministérielle du 23 janvier 1990.

M. le Député-Maire a répondu en ce qui concerne les étudiants étrangers employés par la Ville en qualité de surveillants de restaurants scolaires, de surveillants d'études et d'animateurs vacataires dans les MPT. Pour l'année scolaire 1990-1991, les 29 étudiants concernés ont obtenu après les démarches effectuées par M. BOICHARD auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, une autorisation provisoire pour l'année scolaire en cours.

Il a toutefois été décidé de ne plus recruter de nouveaux étudiants étrangers, sauf cas exceptionnel.

M. le Député-Maire a précisé que la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi a décidé de reconduire cette mesure pour l'année scolaire 1991-1992.

En ce qui concerne l'emploi de maîtres auxiliaires étrangers, M. le Député-Maire a précisé que cela est du ressort du Rectorat.

**b) Expulsion de l'écrivain marocain Abdel Moumen DIOURI** - Interpellation de Mme BULTOT, Adjointe

Mme BULTOT, Adjointe a, au nom du groupe Alternative Rouge et Verte, fait à l'Assemblée une déclaration sur l'expulsion de cet écrivain.

M. le Député-Maire a cité les faits évoqués par M. Philippe MARCHAND, Ministre de l'Intérieur, qui ont motivé cette expulsion.

La séance est levée à 21 heures 40.

Hôtel de Ville, le 3 juillet 1991  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Le 5 juillet 1991  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,